

THIAVILLE/Meurthe, le 5 Juin 1973

ENTRE-NOUS.

ASSEMBLEE MUNICIPALE.- Au cours de sa dernière réunion, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer aux affouagistes inscrits 2 stères de bois de chauffage au Prix de 19 F le stère, soit 38 F la portion. Les numéros seront retirés le lundi 18 Juin de 9 h à 10 h à la Mairie où le Percepteur procédera à l'encaissement;
- de reboiser, avec le concours de l'O.N.F., 3 hectares dans les parcelles 10 et 12 de la forêt communale, et de demander une subvention pour en aider le financement.
Coût de l'opération : 8 800 F;
- de contracter un emprunt à 20 ans, de 91 000 F, auprès de la Caisse d'Epargne, au taux de 7 %, pour le financement du renforcement du réseau d'adduction d'eau;
- de clôturer les côtés Nord et Est du dépôt d'ordures afin d'éviter la dispersion des papiers et cartons dans la campagne environnante.
La dépense (500 F) sera inscrite au Budget Supplémentaire;
- d'acquérir auprès de la Maison GESTETNER une machine à polycopier suivant devis accepté de 2 166 F et reprise de l'ancien matériel pour 150 F.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.- Sous réserve d'un vote du Parlement, la taxe d'habitation est appelée à remplacer en 1974 la contribution mobilière. Il est prévu pour le calcul de cette taxe que la base d'imposition afférente à l'habitation principale de chaque redevable pourra être diminuée d'abattements pour charges de famille.

A cet effet, seront considérés comme personnes à la charge du contribuable, à la condition d'habiter avec lui :

- ses enfants ou les enfants par lui recueillis, s'ils sont âgés de moins de 21 ans ou infirmes;
- ses ascendants âgés d'au moins 70 ans ou infirmes.

Pour permettre au service des Impôts de déterminer le montant des abattements auxquels ils pourraient prétendre en 1974 du fait de leurs charges de famille, les contribuables sont invités à en faire, dès que possible, la déclaration en Mairie (avant le passage du Contrôleur, terme de rigueur) à l'aide du formulaire N° 1006 bis que les services municipaux tiennent à leur disposition.

SORTIE DES ANCIENS COMBATTANTS.- Suite au N° ENTRE-NOUS du 12 mai 73, un confortable car de la maison CHAPELIER emmènera les Anciens Combattants, leurs familles et leurs amis le 17 Juin prochain

.../...

en Forêt Noire.

Départ de THIAVILLE à 6 heures précises devant la Mairie.

Itinéraire : STRASBOURG (petit-déjeuner), KEHL - ACHERN (visite du monument TURENNE - Terre Française) - HERRENWIES - Lac de Schwarzenbach - Route des Crêtes - GERNSBACH -(Déjeuner) - KARSRUHE - LAUTERBOURG - SAVERNE.

Retour prévu vers 23 H à THIAVILLE.

Quelques places sont encore disponibles. Hâtez-vous de vous inscrire auprès de M. NITKOWSKI.

(Carte d'identité Nationale obligatoire et autorisation de sortie de mineur.)

FOYER RURAL. - Une fête sportive sera organisée le dimanche 8 Juillet prochain au terrain de sport avec le concours des Majorettes (Damoiselles de Beauregard), le Sport Raonnais et les Jeunes (garçons et filles) de THIAVILLE et de LACHAPELLE.

Au programme : Défilé dans les rues du village - Démonstration de Gymnastique - Match de Foot-ball en 2 mi-temps de 20 minutes (Vétérans contre les Jeunes) etc...

BUFFET - BUVETTE - Prix d'entrée : 5 francs.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES. - La Commission Communale présidée par Monsieur HIRTZ, 2ème Adjoint chargé de l'embellissement du village et des relations avec les Associations diverses, jugera sur place du classement des maisons les mieux fleuries, le samedi 16 Juin prochain à partir de 14 heures.

- Le Jury d'Arrondissement visitera notre village le 28 Juin dans la matinée.

SEMAINE NATIONALE DE L'ENFANCE. - La quête a produit la somme de 38,90 F ; Merci.

TOURNEE DU PERCEPTEUR. - Monsieur le Percepteur de Baccarat sera à la Mairie le lundi 18 Juin prochain de 9 h à 10 h pour les opérations habituelles et l'encaissement de l'affouage.

INSCRIPTION DES NOUVEAUX ELEVES. - Le Directeur inscrira les nouveaux élèves lundi 18 Juin de 17 h à 18 h à l'école :

- Se munir du livret de famille et des certificats de vaccinations.

THIAVILLE/Meurthe, le 20 JUIN 1973

E N T R E - N O U S

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES.

La Commission Communale, constituée comme suit :

- PRESIDENT : Monsieur René HIRTZ

- MEMBRES : Messieurs NITKOWSKI, DONY, JACQUEL, THIRIET,
Conseillers Municipaux

Mademoiselle LECOANET, Directrice d'Ecole Honoraire,
s'est réunie samedi dernier 16 Juin à 14 heures pour juger sur
place et attribuer les prix offerts par la Municipalité (285 F).

Après en avoir délibéré, le Jury s'est prononcé
pour le classement suivant (note sur 60 points) :

- 1er prix	DURAND Maurice	51 points	50 F
- 2ème prix	OTIN René	45 "	35 F
- " ex aequo	GEORGES Jean	45 "	35 F
- 4ème prix	DEMANGE André	44 "	30 F
- 5ème prix	Mme BARP Marguerite	43 "	25 F
- 6ème prix	DIDIER Pierre	42 "	25 F
- 7ème prix	DURAND Gilbert	41 "	25 F
- 8ème prix	URIOT Pierre	40 "	20 F
- " ex aequo	LABOUREL Gilbert	40 "	20 F
- " ex aequo	ALISON - CARAUX	40 "	20 F
- 11ème ex aequo : DURAND André, BEROUD André, CHENAL Louis (avec 39 points) - 14ème KARLE Maurice: 38 - 15ème ex aequo HINTERMEYER Robert: et BERRARD Georges: 36 - 17ème ex aequo: COLIN Lucien et ROBINOT Joseph: 33 points.			

Le Jury accorde une mention particulière de Félicitations à :

- Monsieur JACQUEL pour la décoration de sa maison qui n'est pas classée (Monsieur Jacquiel faisant partie du Jury);

- Monsieur et Madame NEUHAUSER pour les soins apportés au fleurissement du domaine public;

- Monsieur et Mesdames ALISON - CARAUX pour le bel ornement du talus du virage du Moulin;

- Monsieur Jean COLIN pour le décor d'un poteau électrique;

- Aux habitants du lotissement qui, malgré les travaux en cours, ont déjà fait un bel effort de fleurissement;

La Municipalité remercie également tous ceux qui contribuent à l'embellissement du village.

SECRETARIAT DE MAIRIE. - Pendant les mois de Juillet et Août, le secrétariat de Mairie fonctionnera le vendredi de 18 H à 19 H. En cas d'urgence, s'adresser au Maire.

THIAVILLE - LACHAPELLE - INFORMATION

Comme déjà annoncé, la Ruche Enfantine fonctionnera dans les locaux du Groupe Scolaire du 2 Juillet au 27 Juillet. Les horaires de l'année passée, qui avaient donné satisfaction, sont reconduits. A savoir : 9 H / 11 H 30 et 14 H / 17 H. L'accueil des enfants sera réalisé dès 8 H 45 et 13 H 45. Il n'y aura pas de Ruche le samedi.

La fête de fin de Ruche aura lieu le dimanche 29 Juillet après-midi.

Chaque jeudi, il y aura pique-nique, même s'il pleut! Pensez aux repas ces jours-là.

Cette année, l'encadrement est assuré par 3 jeunes filles, toutes diplômées.

- Mademoiselle Noëlle TOUGARD, Monitrice, que vous connaissez depuis l'an passé;

- Deux "nouvelles" à qui nous souhaitons la bienvenue :

Mademoiselle Danièle DUVIC, Monitrice également, institutrice remplaçante, originaire de RAON-L'ETAPE;

Mademoiselle Elisabeth LESTEVEN, Aide-Monitrice, originaire de SAINT-DIE.

Pour Mesdemoiselles TOUGARD et LESTEVEN, les repas de midi seront pris dans les familles qui en manifesteront le désir (s'adresser à Madame JACQUEL).

INSCRIPTION DES ENFANTS. - Deux imprimés ont été remis aux enfants:

- une feuille de renseignements pratiques (à garder)
- une fiche familiale de renseignements (à remplir)

Ce dernier imprimé, entièrement complété, est à remettre ou à déposer à Monsieur ou Madame JACQUEL, 10 Rue de la Libération à THIAVILLE/M, pour le 28 Juin 1973.

Cette feuille servira de demande d'inscription.

Pour faciliter notre tâche, n'oubliez pas de préciser le N° de Caisse d'Allocations Familiales en indiquant si ces dernières sont servies par la Caisse des Vosges ou par celle de Meurthe et Moselle.

Par ailleurs, les personnes habitant THIAVILLE ou LACHAPELLE, mais dont les enfants sont scolarisés dans d'autres établissements que l'Ecole de THIAVILLE, sous réserve des limites d'âge (4 / II ans environ), pourront obtenir l'inscription de ceux-ci en s'adressant directement à Madame JACQUEL (adresse ci-dessus).

La visite médicale des enfants sera effectuée, le premier jour, par le Docteur CHAPUT, de RAON-L'ETAPE.

UN DERNIER MOT.- La Ruche est réservée aux enfants des personnes habitant les deux villages et ayant acheté la carte d'adhérent de l'Association Familiale (prix : 10 F): parents, grands-parents, personnes en ayant la garde, etc...

Pour le cas où cette petite formalité ne serait remplie, il serait possible encore de rattraper cet oubli en s'adressant à Madame JACQUEL pour THIAVILLE, à Monsieur POIROT pour LACHAPELLE, qui tous deux possèdent encore quelques cartes pour les "retardataires".

M . J .